BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MULHOUSE

Stèle Froideconche
Souscriptions
(suite)

BRIGADE ALSACE-LORRAINE

A M I C A L E

N° 6 8

Mes chers Camarades,

Je rends hommage à la persévérance de mes camarades haut-rhinois, qui ont su me convaincre de ne pas abandonner la rédaction de notre bulletin. Je les remercie de leur fermeté et de leur amitié, qui sont pour moi un encouragement à "servir" l'idéal que vous partagez tous, vous qui restez les fidèles lecteurs du bulletin.

Je vous demande de continuer à m'accorder votre confiance pour les quatre numéros annuels que je me propose de vous faire parvenir. La réduction par rapport aux années précédentes s'explique par le coût toujours croissant du matériel et par la carence des textes à insérer.

Aidez-moi en étant exacts pour participer aux frais. Je ferai appel à vous régulièrement au mois de mai, année par année, par un avis individuel !

Et merci d'avance,

Cdt. Paul MEYER

==========

N O S M O R T S

CARNET NOIR

Par notre camarade SOULA nous apprenons le décès en Indochine du

Capitaine d'Aviation B O D E L L E

Tous ceux qui le connurent comme sous-Lieutenant à la Cie IENA, Btn METZ, auront une pensée pieuse pour lui.

SOUSCRIPTIONS POUR LA STELE DE FROIDECONCHE

Situation au 1.6.53

Montant de la facture KREIDER - SOULTZ	47.400.- frs
Souscriptions au 6.3.49	2.850.-
Quête à Froideconche 21.9.52	5.400.-
Collecte Ass. Générale 17.5.53	12.600.-
Contribution caisse Amicale (CC)	10.000.-
Souscriptions au 2.6.53	11.180.-
	42.030.-

PROROGATION DU DELAI POUR LE DEPOT DES DEMANDES DE LA CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

La loi N° 53-309 du 10 avril 1953 publiée au J.O. du 12 avril 1953, proroge jusqu'au 25 mars 1954 le délai prévu par l'article 3 de la loi du 25 mars 1949, relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance.

En conséquence, les demandes de cartes de combattant volontaire de la Résistance sont encore reçues aux offices départementaux jusqu'au 25 mars 1954.

==========

LA CARTE DU COMBATTANT reste valable jusqu'au Ier janvier 1955.

Un arrêté du 9 décembre 1952 du ministre des A.C. et V.G., publié au Journal Officiel du 17 décembre, modifie comme suit l'article A 143 (partie arrêtés du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la guerre.

A titre exceptionnel, demeureront valables jusqu'au Ier janvier 1955, les cartes du Combattant du modèle déterminé par l'art. A 142 ayant plus de cinq ans de date.

LOI N° 52-1224 DU 8 NOVEMBRE 1952 REGLEMENTANT LE PORT DE L'INSIGNE DES BLESSES DE GUERRE

ART. Ier. - Tout militaire ayant reçu une blessure de guerre au cours d'une campagne quelconque est autorisé à porter, jusqu'au moment où aura été créée une médaille commémorative de ladite campagne, l'insigne des blessés institué par la circulaire du 11 décembre 1916 pour les militaires blessés au cours de la campagne 1914/18 et accordé aux blessés de la campagne 1939/40 par l'arrêté du 27 mars 1941.

ART. 2. - Dès la création de cette médaille commémorative l'insigne des blessés est remplacé par une barrette portant une étoile à cinq branches émaillée de rouge vif analogue à celle qui constitue l'insigne des blessés.

ART. 3. - Les déportés et internés visés à l'article 6 de la loi N° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance ainsi que les prisonniers de guerre au cours de leur détention, bénéficient des dispositions de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à PARIS, le 8 novembre 1952 signé : Vincent AURIOL

F O N C T I O N N A I R E S

REPARATION DES PREJUDICES DE CARRIERE

Article premier. - Toute personne visée par l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés, dont le préjudice de carrière n'a pas été réparé pour quelque cause que ce soit ou qui estime qu'il n'a pas été réparé qu'imparfaitement ou qu'il a été par la suite aggravé, est admise à présenter un nouveau recours.

Article 2. - L'intéressé pourra préalablement obtenir communication de son dossier et de tous documents relatifs à ses mutations ou à son avancement. La demande de communication devra être produite dans le mois qui suivra la publication de la présente loi. La communication devra être assurée dans les deux mois qui suivront cette demande. Le recours visé à l'article Ier devra à peine d'irrécevabilité être formé dans les trois mois qui suivront cette communication.

Article 3. - Le recours sera adressé au ministre compétent qui statuera dans les trois mois de sa réception, après avis de la commission de reclassement instituée en application de l'ordonnance précitée.

.....

Le ministre pourra redresser, sans procédure nouvelle ou complémentaire, et nonobstant toutes dispositions contraires, la situation administrative du requérant, jusqu'à la date de sa décision.
Article 4. - Dans le cas de rejet partiel ou total, le requérant est admis, dans les deux mois de la modification, à présenter un nouveau recours au ministre. Le ministre statue dans les deux mois de ce pourvoi. Dans le cas d'un nouveau rejet partiel ou total, le requérant pourra se pourvoir devant le Conseil interdépartemental de préfecture ou le Conseil d'Etat.
(Loi du 7.2.53 - J.O. du 12.2.53).

CIRCULAIRE D'APPLICATION

Les conditions et les modalités d'application de cette loi sont précisées dans une circulaire N° 19-2 B/6 du 24 avril 1953 (J.O. du 29.4.53).

LE VOYAGE ANNUEL A TARIF REDUIT DE CERTAINES VEUVES & ORPHELINS

L'article 2 de la loi N° 50-891 du Ier août 1950 donne droit à un voyage par an, aller et retour à tarif réduit sur les réseaux de la SNCF :
1°) aux veuves non remariées ayant au moins deux enfants d'âge scolaire à charge.
2°) aux orphelins de guerre.

PENSIONS D'ASCENDANTS (Taux annuels)

Nouveaux taux applicables pour compter du Ier juillet 1952, publiés au J.O. N° 235 en date du Ier octobre 1952 (page 9.434)

	A compter du Ier juillet 1952
NON REMARIES : Père ou mère, veufs, divorcés, séparés, de corps ou non mariés	37.432.-
REMARIES : Père ou mère, veufs remariés ou qui a contracté mariage depuis le décès de l'enfant	18.716.-
CONJOINTEMENT : Père et mère	37.432.-
MAJORATION : pour chaque enfant décédé en sus du premier	4.844.-

---

PENSIONS DE VEUVES

Taux annuels applicables à compter du Ier juillet 1952

A. - Veuves sans enfant à charge - non remariés

GRADE	Article 50 du Code des Pensions (par.1)
	- Veuves de militaires ou marins morts au cours d'évènements de guerre ou par accidents de guerre, ou par accidents ou maladies par le fait ou à l'occasion du service (Taux normal).
	- Veuves d'invalides de guerre morts en jouissance d'une pension d'invalidité égale ou supérieure à 60% et bénéficiaires de l'art.10 (taux de réversion).

....

GRADES	- NOTA. - Les veuves de ces deux catégories âgées de plus de 60 ans ou infirmes ou atteintes d'une maladie incurable ont leur pension majorée de 27.768.- frs. (Taux spécial)			
ECHELONS	1	2	3	4
Colonel - Capitaine de Vaisseau	146.308	155.760	-	-
Lieutenant-Colonel -Capitaine de Frégate	133.708	136.576	-	-
Chef de bataillon-Capitaine de Corvette	124.260	130.272	-	-
Capitaine - Lieutenant de Vaisseau	107.944	110.808	113.664	117.388
Lieutenant - Enseigne de Ière classe ...	98.492	101.644	102.492	105.368
Sous-Lieutenant - Enseigne de 2e classe	91.620	97.916	98.208	-
Aspirant	91.048			
Adjudant-chef - Maître principal	88.468			
Adjudant - Premier Maître	86.180			
Sergent-major - Maître	85.036			
Sergent-chef-Second Maître de Ière clas.	84.696			
Sergent - Second-Maître de 2e classe ...	84.348			
Caporal-chef-Quartie-Maître de I° classe	84.172			
Caporal - Quartier-Maître de 2e classe	83.836			
Soldat - Matelot	83.304			

GRADES	Article 50 du Code des Pensions (par. 2°) - Veuves d'invalides de guerre morts en jouissance d'une pension d'invalidité égale ou supérieure à 60% et non bénéficiaires de l'article 10 (taux de reversion) NOTA - Les veuves de cette catégorie âgées de plus de 60 ans ou infirmes ou atteintes d'une maladie incurable, ont leur pension majorée de : 55.536.-fr.			
ECHELONS	1	2	3	4
Colonel - Capitaine de Vaisseur	97.916	104.220	-	-
Lieutenant-Colonel-Capitaine de Frégate	89.616	91.620	-	-
Chef de Bataillon-Capitaine de Corvette	83.028	86.756	-	-
Capitaine - Lieutenant de Vaisseau	72.152	74.440	76.444	78.448
Lieutenant - Enseigne de Ière classe ..	66.420	67.288	69.000	70.140
Sous-Lieutenant-Enseigne de 2e classe	60.700	65.276	65.844	-
Aspirant	60.416			
Adjudant-chef- Maître principal	60.120			
Adjudant - Premier Maître	58.408			
Sergent-Major - Maître	57.264			
Sergent-chef-Second-Maître Ière classe	56.404			
Sergent-Second-Maître de 2e classe	56.232			
Caporal-chef-Quartier-Maître Ière cl.	56.060			
Caporal - quartier-Maître de 2e classe	55.888			
Soldat - Matelot	55.536			

B. VEUVES AVEC ENFANTS A CHARGE NON REMARIEES

Le montant des pensions allouées aux veuves de guerre non remariées, ayant des enfants susceptibles de prétendre à pension d'orphelin et à charge au sens de la législation sur les prestations familiales, est augmenté des sommes suivantes d'après le nombre d'enfants à charge.

Ces allocations se cumulent avec les allocations du Code de la Famille.

Pour un enfant.....	15.732.-
Pour deux enfants	31.464.-
Pour trois enfants	61.108.-
Par enfant au-dessus du troisième	15.732.-

Nota très important

Veuves âgées de plus de 60 ans ou infirmes ou atteintes d'une maladie incurable entraînant une incapacité permanente de travail.
Ne doivent pas être imposables à l'impôt général sur le revenu ou n'être assujetties audit impôt que pour un revenu net ne dépassant pas 30.000.- frs. après application de l'abattement à la base et des déductions pour charges de famille.
Article 51 du Code des Pensions.

O B S E R V A T I O N S

1. - Veuves de militaires de carrière.

La veuve d'un militaire de carrière, bénéficiant de la reversion de la pension de retraite d'ancienneté du mari, reçoit en outre la pension de veuve de guerre aux taux de soldat.

Cette pension de veuve n'est jamais augmentée du supplément familial.

2. Veuves remariées - concubinage.

Les veuves qui contractent un nouveau mariage ou vivent en état de concubinage notoire, perdent leur droit à la pension.

Les droits qui leur appartenaient passent aux enfants mineurs du défunt.

Ces dispositions sont applicables depuis le 2 octobre 1941 (article 4 de la loi du 9 septembre 1941).

Les veuves remariées avant le 2 octobre 1941 reçoivent une pension très faible (848 ou 530 fr. par an) dont le taux n'a jamais été relevé.

3. - Allocation spéciale, loi 48.1992 du 31 décembre 1948.

Les enfants, atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie, ouvrent droit, lorsque leur mère ne peut plus prétendre aux prestations familiales et, sauf dans le cas où ils sont hospitalisés aux frais de l'Etat, à une allocation spéciale d'un montant annuel de 25.028 fr., à compter du 25 décembre 1951.

Cette allocation n'est cumulable avec aucun autre supplément attribué au titre du même enfant.

4. - Supplément familial aux orphelins complets.

A dater du Ier janvier 1950, la pension des orphelins de père et mère est augmentée du supplément familial prévu pour les pensions de veuves, à partir du deuxième orphelin.

Les orphelins infirmes, dans l'incapacité de gagner leur vie, verront leur pension augmentée du supplément exceptionnel prévu pour les veuves âgées de plus de 60 ans.

LE PROBLEME DU BILINGUISME

Notre ami A.Weiss a fait paraître dans ce bulletin plusieurs articles sur la question du bilinguisme dans nos écoles primaires d'Alsace, et on ne saurait que le féliciter d'avoir exposé aussi clairement ce problème épineux.

Or depuis quelques mois, les rumeurs sont devenues réalités. D'ailleurs voici les faits :

- le décret du 18 décembre 1952 introduit l'enseignement de l'allemand dans les deux classes terminales des Ecoles Primaires, à raison de 2 heures par semaine;
- la date de la mise en route des cours a été fixée à la rentrée des vacances de Pâques.

PREMIERS RESULTATS : le nombre de classes où l'enseignement de la langue allemande est entré en vigueur est minime, vu le refus des membres du corps enseignant.

UN REFERENDUM : on sait en effet qu'au début de cette année, tous les membres du corps enseignant du Ier degré ont dû répondre à deux questions posées par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, à savoir :

1°) Etes-vous capable d'enseigner la langue allemande ?

2°) Acceptez-vous de l'enseigner ?

Par la même occasion un questionnaire demandait aux parents des élèves visés s'ils désiraient que leurs enfants apprennent l'allemand.

Quels furent les résultats ?

- Une grande majorité des parents accepte.
- 90% des institutrices refusent;
- 80% des instituteurs refusent;
- 98% des Soeurs enseignantes acceptent.

D'autre part, le Syndicat National des Inspecteurs Primaires approuve la position des membres du corps enseignant par sa motion du 18 mars 1953 :

" L'assemblée régionale unanime considère que l'introduction de l'enseignement de l'allemand dans les classes terminales des Ecoles Primaires de l'Académie de Strasbourg constitue une lourde faute. Elle souligne les inconvénients graves qui en résultent au point de vue pédagogique et les dangers au point de vue national."

Le Syndicat National des Professeurs d'Education Physique adopte dans sa réunion du 3 mars 1953 une motion qui "proteste énergiquement contre le fait que sur les deux heures hebdomadaires de langue allemande une heure sera prise sur le temps consacré à l'éducation physique, et ne peut admettre dans ce domaine une discrimination quelconque avec les autres départements français;"

QUELLE EST LA POSITION DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT ? et pourquoi plus de 80% ont répondu "non" à la question de Monsieur le Ministre ?

Contrairement à ce qu'écrivent certains journaux, les maîtresses et maîtres n'ont aucun préjugé contre la langue allemande; ils sont persuadés plus que quiconque de l'utilité des langues vivantes dans notre monde moderne.

Mais ils sont contre tout compromis qui bâcle un problème de cette importance et dont souffriront uniquement les élèves qui leur sont confiés.

Avouons qu'il y a des personnes bien pressées pour voir la nécessité d'introduire cet enseignant au milieu de l'année scolaire, quelques semaines avant les examens.

.....

Les membres du corps enseignant sont contre l'introduction de la langue allemande dans l'état actuel, car ils savent qu'un projet de réforme de l'enseignement est à l'étude, projet qui prévoit l'enseignement d'une deuxième langue dans toutes les écoles primaires de France, avec prolongation de la scolarité jusqu'à 15 ou 16 ans.

Ils estiment que c'est là la solution, et la seule, qui donne satisfaction à tout le monde; et la seule qui soit conçue et présentée par des gens de métier.

Ils n'admettent pas qu'encore une fois les classes d'Alsace servent de "cobaye" pour cet enseignement au seul préjudice des petits Alsaciens.

La position des institutrices et instituteurs n'a rien du sectarisme et de l'hostilité; elle ne songe qu'aux avantages des élèves d'Alsace qui n'ont pas à payer les méfaits d'une expérience qui devrait se faire à l'échalle nationale.

GJ

==========

" DONQUICHOTTERIE "

J'suis mal foutu, j'ai pas mis d'gants
Ma vest' aux manch's fait d'la dentell'
Ah ! non, j'fais pas des étincell's
On peut pas dir' qu'j'suis élégant.

J' m'envoie l' pastis, la vie est belle
Ça durera jusque à quand ?
Ma vest' aux manch's fait d'la dentell'
Tous les rupins ont foutu l' camp.

On peut pas dir' qu'j' suis élégant
Adieu gandins, adieu pucelles,
Les heures pass' les bonnes et celles
qu'on touch' rait pas avec des gants.

E N V O I

Et quand je vois la mascarade
Des vieux, des p'tits crevés en herb'
Je pens' j'étais un d'la Brigad'
Et je leur crie : je vous emmerd' .

Don Quichotte.

==========

NOUVELLES D'INDO-CHINE

Puisque j'ai été en Indochine à plusieurs reprises, j'aurais aimé vous donner des nouvelles des camarades de la Brigade qui y étaient et plus particulièrement de deux d'entre eux qui ont été membres pendant quelques temps de la section de PARIS: XERES et INNOCENTI. XERES a été tué, vous le savez, je pense, et je n'ai pu voir INNOCENTI, pas plus d'ailleurs que je n'ai réussi à joindre un de mes parents qui était sergent à la Légion. L'Indochine est grande, et avec les troupes en mouvement, on ne peur guère compter que sur le hasard pour tomber sur son homme. C'est bien ce qui a failli se produire avec INNOCENTI, mais le même hasard qui m'avait rapproché à 4 Km. de lui, m'a empêché d'aller plus loin.

.....

Je n'avais que peu à faire en Cochinchine, les gros combatsayant le Tonkin pour théatre. C'est au Nord que sont installés les divisions Viet-Minh, ravitaillés par la frontière de Chine. Au centre, on ne trouve plus que des régiments et au Sud, en Cochinchine, à peine des compagnies en voie de désagrégation, ce qui n'empêche pas sur nos petits postes des coups de mains, ou des attentats sur les ouvrages d'art, selon une technique que vous connaissez tous bien.

J'avais quand même voulu faire un tour dans le Sud, et aller avec un petit élément installer un nouveau poste en Plaine des Joncs. L'affaire s'était passée sans douleur. On avait tout juste un peu déraillé en bordure du Canal du VAICO. Je rentrais vers Saigon avec un lieutenant de tirailleurs. On circule assez lentement en Cochinchine, car les voies d'eau sont nombreuses et qu'il faut chaque fois attendre le bac pour traverser. De plus, la circulation ne doit se faire normalement qu'aux heures où les routes sont ouvertes, c'est à dire assez tard le matin, après que des éléments blindés aient fait un premier aller et retour avec des "poêles à frire" pour vérifier qu'il n'y a ni mines, ni embuscades sur le trajet. A six heures du soir, en principe, la route est fermée. Il n'est pas rigoureusement interdit de rouler au delà , mais s'il y a le moindre incident , et que la victime ne peut justifier d'un besoin militaire impérieux de circuler, les sanctions pleuvent, si elle est encore en état d'être sensible aux punitions.

Nous avons déjà largement abusé des tolérances en arrivant à 8 heures du soir à nuit largement tombée dans un gros village, où se trouvait le P.C. d'un bataillon de l'Infanterie Coloniale. Nous avions pris la précaution de faire prévenir de l'étape précédente pour demander s'il y aurait moyen d'avoir un casse-croute et un châlis. En arrivant au mess, nous devions trouver cinq ou six officiers au bar.

Première dépeption pour eux, le message qu'ils avaient reçu indiquait l'arrivée d'un lieutenant de tirailleurs et d'"une" journaliste. Au même coup deux ou trois allèrent se coucher écoeurés. Les autres se consolèrent avec des fines à l'eau pendant que nous croquions nos sandwichs.

Là-dessus arriva un sergent signalant qu'une patrouille avait repéré des passages suspects. On passe dans la salle des cartes pour situer ça.

- Hé ! Pas de blague ! dit un capitaine, il y a Innocenti par là. Il faut le prévenir.

Je commençai à ouvrir tout grand mes oreilles. Je laissai le Capitaine rédiger son message, et je lui demandais :

- Comment est-il fait cet Innocenti ? Noiraud ?
- Noiraud ! répondit-il.
- Moustachu ?
- Moustachu.
- Il vient de Versailles ?
- Il vient de Versailles.

C'était bien le nôtre. Je demandais alors comment on pouvait aller le voir. On me répondit qu'il était dans un coin assez malsain à 4 km. de là, mais on ne pouvait y aller qu'avec une escorte. Selon, ce qui se passerait dans la nuit, on pourrait peut-être voir, si on pouvait m'y conduire le lendemain matin, sinon il faudrait attendre l'après-midi, peut-être le surlendemain.

Or avant de quitter Saigon, l'Etat-Major du Général Salan m'avait fait dire que j'aurais intérêt à me trouver à Hanoï dans la journée du lundi, c'est à dire le lendemain. En language clair, celà voulait dire qu'il y aurait du "clash" au Tonkin ce jour-là. C'était impératif pour moi d'y être.

.....

Mais si l'on partait de bonne heure voir Innocenti, je pouvais à la rigueur essayer de rejoindre Saïgon pour attraper l'avion d'Hanoï à une heure de l'après-midi. On se donna donc rendez-vous pour le lendemain matin et avant de se séparer, le capitaine fit sortir pour nous du frigidaire une bouteille d'eau de Vichy. Tout entamée qu'elle fut, c'était un cadeau magnifique par ces nuits étouffantes.

Nous partîmes nous coucher, et je partageais avec mon lieutenant de tirailleurs la bouteille, à laquelle nous trouvâmes un goût bizarre. Le lendemain elle nous servit encore pour nous rincer les dents et nous arrivâmes au mess, où tout le monde était en train de rire à gorge déployée. Sans comprendre la cause de cette hilarité , je demandais au capitaine si je pouvais aller voir Innocenti. Il me répondit qu'il ne pouvait me donner d'escorte avant deux heures de l'après-midi, ce qui rendait l'escapade impossible pour moi. Puis il me demanda tout de suite après si je n'avais pas trouvé un gout bizarre à l'eau de Vichy. Je lui dis que oui.

- Ca ne m'étonne pas ! s'exclama-t-il en riant de plus belle. Savez-vous ce qu'était cette bouteille ? Un de mes lieutenants qui voulait faire purger sa section avait fait préparer dans cette bouteille de l'eau de Bourget, et c'est par erreur que le serveur du mess vous l'a donnée.

C'est ainsi que je ne vis pas Innocenti, mais que je me fis purger par l'Infanterie Coloniale.

Serge BROMBERGER

==========

UN NOUVEAU LIVRE

Deux de nos camarades ont signalé la récente parution d'un livre de notre ancien chef le Colonel Edouard. L'article que nous reproduisons ci-dessous a été remarqué par notre camarade TESSIER. Il a été tiré de la revue "MATCH" N° 220 (6-13.6.53) p.11, signé : Jean FARRAN.

La préface du livre a été écrite par le Colonel BERGER.

Qu'il nous soit permis de joindre les humbles félicitations des Anciens de la B.A.L. à celles sans doute innombrables de personnes plus qualifiées pour apprécier cette oeuvre.

UN GENERAL FRANCAIS DONNE A L'OCCIDENT LES CINQ CLES DE L'OPTISME

Le livre que vient d'écrire le Général Jacquot, commandant la division de Paris est aussi surprenant qu'un coup de pistolet (l'image est de Stendhal) tiré en plein concert : c'est un essai de stratégie. Or la stratégie est considérée - on ne sait trop pourquoi - comme un art secret, une sorte d'artisanat génial que quelques initiés se transmettent dans les chapelles de l'Ecole de guerre.

Passe encore s'il s'agissait d'une étude historique sur la guerre des Gaules ou la retraite de la Marne, mais la stratégie énoncée par le Général Jacquot est celle de la guerre future. Il prend le risque de répondre à cette question, la plus importante du moment : "Que ferions-nous si demain les divisions russes franchissaient le rideau de fer et marchaient sur l'Europe ? "

En matière militaire, laprévision est contraire à tous les usages. Les généraux se gardent bien de parler des batailles à venir : les ordres volent, les écrits restent. .....

Sans compter que pour l'auteur le bénéfice est nul puisque l'expérience enseigne qu'il n'a que deux catégories de lecteurs : ses ennemis personnels et les ennemis de son pays. Exemple : De Gaulle qui ne trouva, il y a vingt cinq ans, qu'un admirateur pour son ouvrage prophétique sur les chars, Guderian, père des Panzers de l'armée de Hitler.

Qui est donc le Général Jacquot pour oser mettre dans la giberne du soldat qu'est chacun d'entre nous un manuel du parfait général de la guerre future ? Un personnage inattendu. Un général qui ressemble prodigieusement à un général. Il est petit, râblé, vif. Il parle comme on commande. Son bureau est aux Invalides, à l'ombre de la coupole. Il est saint-cyrien, ancier officier du Maroc, breveté d'état-major, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre. Carte de visite inquiètante qui donnerait à penser que le fruit d'une carrière aussi classiquement heureuse ne peut être qu'un livre conventionnel.

Heureusement il y a autre chose: l'intelligence toujours en éveil, qu'on voit bouger dans les yeux bleus, les cinq blessures et surtout les combats du maquis qui lui valurent l'honneur de recevoir le premier la capitulation d'une garnison allemande : celle de Tulle.

S'il fallait encore une garantie que la liberté de jugement l'emporte chez lui sur l'esprit de caserne on la trouvera sur la couverture de son Essai de Stratégie occidentale (Gallimard éditeur). Le nom d'un de ses compagnons d'armes figure au-dessous du sien. Un ancien de la révolution chinoise, de la guerre d'Espagne, des maquis, de la Brigade Alsace-Lorraine : André Malraux.

L'un des plus grands mérites de cet essai de stratégie est d'être constructif. Entre Magdebourg (zone soviétique) et Strasbourg, il y a 400 kilomètres. C'est insignifiant au siècle du moteur à réaction. Si l'armée rouge se mettait en marche, tout permet de penser que les Français - selon un plan de mobilisation vieux de treize ans - se précipiteraient massivement aux frontières pour opposer la barrière illusoire de leurs poitrines. L'Europe n'a pas encore choisi sa stratégie. Le général Jacquot en propose une.

On peut la résumer en cinq points qui sont peut-être les cinq clés des victoires de demain.

I. PERDRE LE COMPLEXE D'INFERIORITE DEVANT LE ROULEAU COMPRESSEUR SOVIETIQUE

Depuis toujours les Russes lancent dans la balance de l'Histoire leur supériorité numérique. Aujourd'hui, ils disent : "Nous sommes 200 millions, les Allemands étaient 100 millions en 1939. Nous sommes deux fois plus forts." C'est faux.

Car ils sont répartis sur 1/6 du globe. Il y a 11.000 kilomètres de Vladivostock à Strasbourg. Il ne viendrait à l'idée de personne de compter les forces françaises stationnées en Indochine comme susceptibles d'opérer en début de conflit entre le Rhin et l'Elbe. Ensuite, l'éloignement mis à part, l'armée Rouge doit tenir non pas un front, mais cinq : le Rhin, le Caucase (Bakou qui fournit 50% du pétrole russe est à 50 km. de la frontière turque), la province maritime (face au porte-avions japonais), la Finlande (qui pense toujours à la Carélie perdue), sans compter les turbulents satellites. Chaque pas en avant l'éloignera de ses capitales industrielles dont on peut fixer le centre de gravité à 2.500 kilomètres de nos frontières.

" La menace militaire que la Russie fait peser sur l'Europe, conclut le Général Jacquot, se situe aux environs des trois quarts de la menace allemande de 1939 si l'on fait la somme des disponibilités humaines, des ressources industrielles et des distances à parcourir."

....

2. ABANDONNER LA NOTION PERIMEE DE FRONT CONTINU.

Le vocabulaire militaire actuel fait état de lignes à défendre : l'Elbe, le Rhin, comme jadis la Marne ou la Loire. L'opinion française est restée attachée à cette notion qui lui apporte l'illusion de la sécurité.

Le front continu n'est plus réalisable. Pour le tenir sur les 1.000 kilomètres qui séparent Kiel du Tarvis ilfaudrait 200 divisions, soit le total de l'armée d'Hitler et des forces alliées de 1940. L'hypothèse est irréalisable.

Au demeurant, le front continu serait enfoncé par les chars, tourné par l'aviation et les unités aéroportées.

3. SE REPLIER DE 150 KILOMETRES ET S'ORGANISER DANS LES BASES GRANDES COMME VINGT-CINQ DEPARTEMENTS

La pièce maîtresse de la stratégie proposée par le Général Jacquot est le repli sur des bases géantes.

Au début du conflit l'armée occidentale reculerait de 150 kilomètres à partir du dispositif adverse, c'est-à-dire le rideau de fer. Il vaut mieux recevoir un coup de poing quand le bras est à bout de portée que de se jeter dessus au moment où le coup a son maximum de puissance.

Conséquence politique N° 1 de ce recul : abandon du réarmement allemand.

Ensuite les forces terrestres se concentrent dans des bases très vastes. Exemple : la vallée du Rhône, protégée par le mur des Alpes et le talus du Massif Central. Le flot de l'envahisseur contournera les bases comme un torrent contourne un rocher. L'europe pourra contre-attaquer à l'endroit et à l'heure choisis un ennemi en marche dont les lignes de ravitaillement seront étirées. On ne viole aucun secret en disant que ces bases pourront être verrouillées solidement par des armes nouvelles et inattendues qui viennent d'être expérimentées.

4. DONNER A L'AVIATION UNE PRIORITE ABSOLUE.

L'importance des forces aériennes est si grande qu'il conviendrait, dit le général Jacquot, d'évaluer la puissance d'un pays, plutôt qu'en divisions, en escadres aériennes correspondant à des unités à terre.

L'avion prime maintenant sur le char. C'est la charge aérienne qui ouvrira la voie aux blindés. "Les chars lourds ne sont peut-être plus que les derniers cuirassés de Reichshoffen."

5. FABRIQUER UNE BOMBE ATOMIQUE FRANCAISE.

Si l'un des adversaires n'en possède pas, il sera conduit à la défaite. Si les deux parties ont la bombe, un équilibre se refera dans l'horreur. Le rôle principal de la bombe sera de rendre très périlleuses les concentrations de troupes. Elle amorce peut-être un retour à la fortification.

Lorsqu'lle explose en l'air (le cas le plus fréquent) elle n'a d'autre effet qu'un barrage d'artillerie très puissant. Au bout d'un quart d'heure, les troupes peuvent avancer. Lorsqu'elle explose au sol, la radioactivité interdit pour longtemps le passage aux assaillants comme aux défenseurs.

Seul son emploi intense et généralisé pourrait avoir un effet décisif.

Quoi qu'il en soit, il convient qu'un grand pays possède la bombe. C'est une question d'indépendance nationale.

La liberté n'a jamais coûté aussi cher. Mais à ce prix elle est assurée . Les Alliés sont assez forts, conclut le général Jacquot, pour que la paix soit garantie.

==========

A D R E S S E S

- Sous-Lieutenant FRANTZ Charles SP 4758 - BPM 411 - TOE
- Georges TESSIER - Avenue du Nord - H.L.M. - ANNECY (Hte-Savoie)

C E U X Q U I E C R I V E N T

de Paris le 5.6.53 : "Mes meilleurs souvenirs à tous les anciens amis de votre région."
Docteur SCHNEIDER Maxime - 9, Rue de la Bienfaisance - Paris 8°

==========

V I E DES S E C T I O N S

" B. R. "

==========

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DU BAS-RHIN

(dimanche 15 mars 1953 au siège à 10 h.30)

La séance est ouverte à 10 h.50 en présence de 16 membres, dont 8 du Comité-Section et 1 du CC. Par la suite viennent encore deux camarades : Pierre Gentzbourger, Président d'Honneur et SION Marcel. Les absents du Comité sont : KRAFT, BRAUER et HOST.

Le Président lit son rapport moral, dans lequel il passe en revue l'activité de la section au cours de l'exercice écoulé. Parlant entre autres de la cérémonie de Froideconche, le Président invite l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire des camarades qui avaient été ensevelis là-bas. Le Président termine ensuite son allocution en levant son verre à la proppérité de l'Amicale et de la Section du Bas-Rhin. L'Assemblée témoigne par des applaudissements nourris sa satisfaction du rapport moral du Président.

Le secrétaire lit ensuite le P.V. de la dernière Assemblée Générale, qui est adopté à l'unanimité.

Le Trésorier fait son bref exposé de l'état de la caisse. Pour l'exercice 1952, les recettes se sont montées à Frs. 48.538.-
et les dépenses à Frs. 35.369.-

Il reste donc pour solde en caisse : Frs. 13.169.-

Dans ce chiffre ne sont pas compris les comptes relatifs à la Fête de Noël 1952, vu qu'ils ne sont pas encore bouclés.

Les deux plus jeunes membres de l'Assemblée, c'est à dire, HELFRICH et CLAUSS Jean sont désignés pour procéder à la vérification des comptes.

ELECTIONS AU COMITE - CLAUSS Théo souligne l'activité du Comité sortant et estime qu'il serait bon de le revoter et de lui redonner ainsi la confiance que l'Assemblée Générale de 1952 avait mise en lui. Cette confirmation en bloc du Comité permettrait en même temps d'éviter un scrutin secret. Le président demande alors à l'Assemblée si quelqu'un brigue un poste dans le nouveau Comité. Personne ne demandant la parole, CLAUSS Théo propose de confirmer le Comité sortant dans ses fonctions par un vote à mains levées. A l'unanimité des membres présents ne faisant pas partie du Comité, ce dernier est confirmé dans ses fonctions pour le nouvel exercice.

VERIFICATION DES COMPTES - Les deux commissaires désignés ayant terminé leur vérification, ils déclarent que les comptes présentés par le Trésorier sont exacts. Décharge et remerciements sont votés à l'unanimité à SEGER.

.....

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE. - Le Président donne lecture de la convocation adressée à tous les présidents de section par le C.C., mentionnant entre autres l'ordre du jour prévu. Le Président relève qu'une confusion a été commise par le CC concernant l'adresse à laquelle doivent parvenir les adhésions au repas amical.

DELEGUES DE LA SECTION AU CC - Deux membres du CC , issus de la section du Bas-Rhin, voient leur mandat arriver à expiration à la fin de cet exercice. Ce sont Metz Bernard et Freyss Emile. Le Président propose de maintenir Metz Bernard dans ses fonctions, et de remplacer Freyss par Bord.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE de la B.A.L. - Il faut revenir sur cette question, car on s'aperçoit que la date primitivement retenue du 29 mars correspond à la fête des Rameaux, qui est une grande fête religieuse protestante. Il faut donc remettre l'assemblée générale à plus tard. Tenant compte de la fête de Pâques (5.4.), des élections (26.4. et 3.5.), de la fête de Jeanne d'Arc (10.5.), la date du 17 mai est retenue et adoptée. Celà arrangera beaucoup de monde. Le Secrétaire fut chargé de notifier cette décision au CC et de faire une nouvelle circulaire aux membres de la section.

PORTE-DRAPEAU. - Le Président fait remarquer que "notre titulaire n'est jamais là" . Au cours de l'exercice écoulé, il a été remplacé par plusieurs de nos camarades que je tiens à remercier ici. Je voudrais qu'on puisse trouver dans la section un Monsieur qui, 3 ou 4 fois l'an, puisse faire flotter notre drapeau aux manifestations patriotiques.

Clauss Jean est proposé. Mais comme militaire de carrière, il n'a pas le droit de remplir ces fonctions.

Herckès est proposé. Il refuse, mais déclare qu'il continuera de remplacer le porte-drapeau jusqu'à ce qu'on ait trouvé un définitif.

Le Président propose alors le camarade Burger Auguste. Mais il faut qu'il soit membre du Comité. "Je demande à l'Assemblée Générale de procéder à la nomination de Burger Auguste comme membre du Comité de la Section du Bas-Rhin".

L'assemblée passe au vote à mains levées. A l'unanimité , Burger est nommé membre du Comité de la Section du Bas-Rhin en qualité de porte-drapeau en titre. Herkès est alors nommé porte-drapeau adjoint.

En attendant que le drapeau soit déposé dans une vitrine au siège, il est remis entre les mains de Burger.

Le Comité de la Section du Bas-Rhin pour le nouvel exercice est donc constitué comme suit :

- Président : Neff Léon
- Ier vice-Président : Moser Louis
- 2e Vice-Président : Holl Michel
- Secrétaire : Bessire Adrien
- Secrétaire-adjoint : Bord André
- Trésorier : Seger André
- Trésorier-Adjoint : Brauer Paul
- Porte-drapeau : Burger Auguste
- Porte-drapeau adjoint : Herkès Pierre
- Ier Assesseur : Schwartzentruber Joseph
- 2e Assesseur : Host Laurent
- Sans fonctions : Kraft Arthur

Le Président adresse des remerciements au Secrétaire pour le travail fourni au cours du dernier exercice et lève la séance à 12 h.30.

==========

N° 68 - I - SUITE M.

" H. R. "

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE LA SECTION DU HAUT-RHIN

LE 27 MAI 1953

Les membres du Comité de la section du Haut-Rhin se sont réunis le 27 mai 1953 au Restaurant "UNION" à Mulhouse.

Sont présents : MM. MEYER - LIBOLD - OFFENSTEIN - BITSCHENE - GROB - ERNST - LUTRINGER - GROTZINGER .

Se sont excusés : LEMBLE - HARTMANN.

L'ordre du jour prévoyait :

1) Composition du Comité 1953 : pas de changement à signaler.

2) Assemblée Générale de l'Amicale :

Le Comité de la Section du Haut-Rhin tient avant tout à excuser les camarades de leur section de n'avoir assisté à cette Assemblée, cette absence étant due uniquement à un malentendu regrettable et indépendante de notre volonté.

Le Comité de la Section tient à exprimer officiellement ses vifs remerciements :

- au CC pour son versement de 10.000.- frs. destiné à la stèle de Froideconche;
- au camarade HEES qui, lors de l'Assemblée Générale, a pris l'initiative de faire une collecte au profit du même monument et qui a rapporté la somme de 12.600.- frs.

3) Bulletin de liaison : décision a été prise concernant la parution de ce Bulletin.

4) Cas social : Monsieur LIBOLD est chargé d'une enquête concernant la situation d'un ancien membre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h.

N O U V E L L E S

Le Président du HR a eu l'aimable visite des camarades :

- Gendarme KESSLER de THANN en permission de SAINT-PAUL (REUNION)
- Lieutenant SCALLIET et Madame rentrés en congés d'ARGENTINE

qui l'ont prié de transmettre leurs meilleurs souvenirs aux Anciens, auxquels les relient le bulletin.

" S. "

" La section Savoie se maintient par des contacts personnels et fréquents et à l'occasion, il nous arrive de nous réunir sans trace administrative sous forme de procès-verbal.....

" J'adresse mes bonnes amitiés à tous les copains de Vieil-Armand en exprimant l'ardent souhait qu'ils maintiennent le contact avec le Bulletin et avec l'Amicale."

Annecy, le 9.6.53

Le Secrétaire : G.TESSIER

---

vvvvvvvvvvvVVVVVvvvvvvvvvvvvv